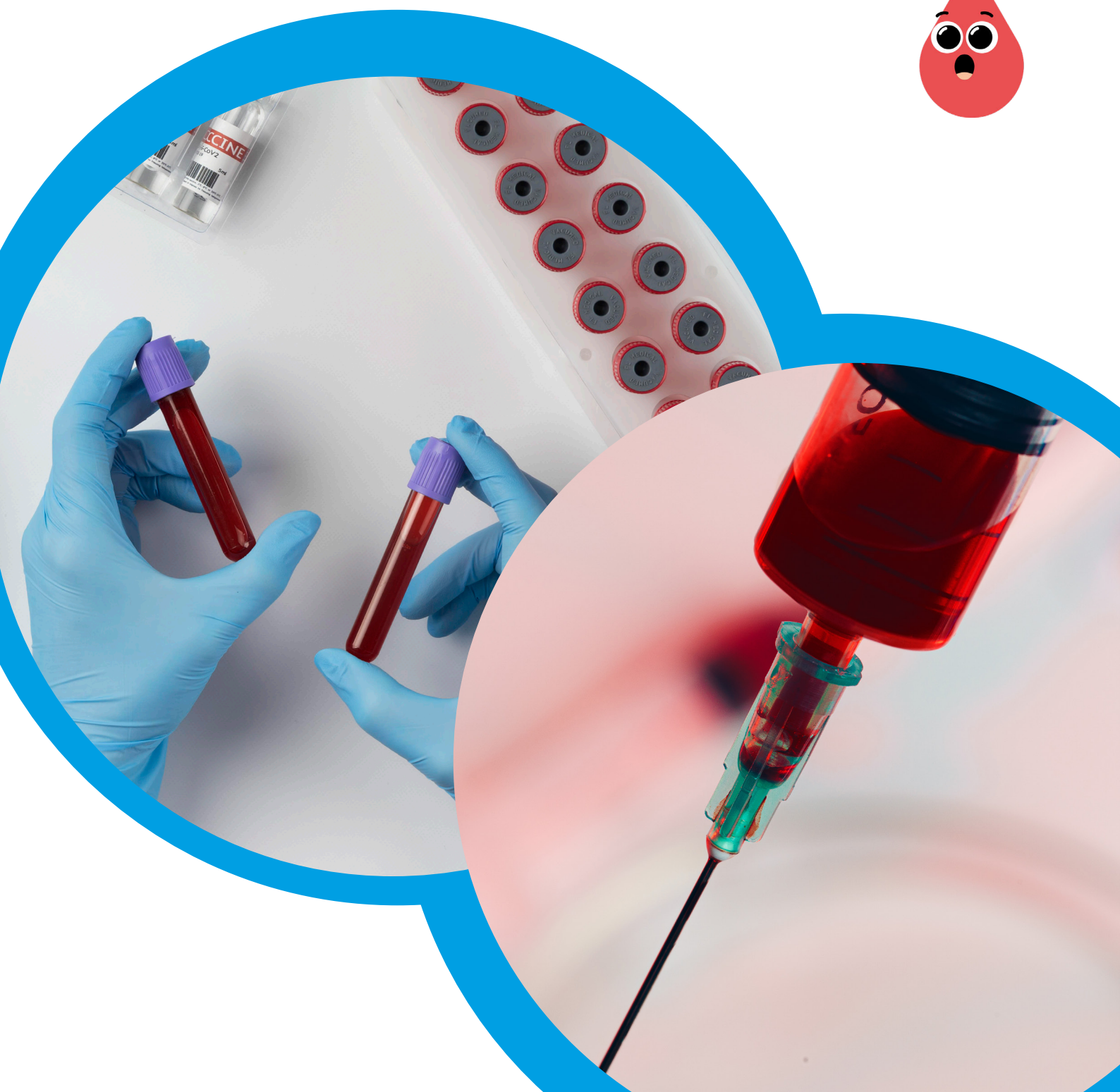
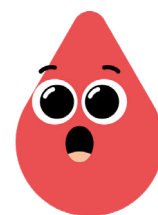




ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG OU À DES LIQUIDES BIOLOGIQUES *(fluides corporels)*



1 EN URGENCE



Piqûres, coupures, contact sur peau lésée



Laisser saigner, sinon ne pas faire saigner.



Rinçage.



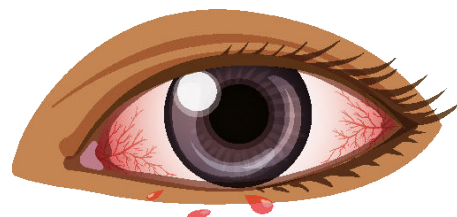
Nettoyage immédiat à l'eau + savon.



Réaliser la désinfection avec un antiseptique pendant minimum 15 minutes (trempage) : Dakin, chlorexhidine ou à défaut alcool 70.



Projection muqueuses (yeux, bouche)



Rincer abondamment au sérum physiologique ou à l'eau pendant minimum 15 min.



Si port de lentilles souples les jeter. Si autres types de lentilles, prendre l'avis d'un ophtalmologue avant leur réutilisation.

2

CONTACTEZ IMMÉDIATEMENT LE MÉDECIN RÉFÉRENT



Qui vous informe des mesures à prendre



Infection VIH (par test rapide VIH), Hépatites B et C, autres infections.

Qui évalue le risque infectieux



Une **prophylaxie** (traitement post-exposition au VIH), immunoglobulines spécifiques anti-VHB +/- vaccination) peut vous être proposée.



Elle se fera avec une information préalable sur ses effets et son déroulement. Elle nécessite votre **consentement**. Le traitement doit être **débuté dans les heures qui suivent l'accident** (de préférence dans les 4 heures).



Le salarié doit avoir un échange téléphonique impérativement avec un médecin référent avant de se déplacer aux urgences.

Coordonnées du médecin référent à contacter en urgence :

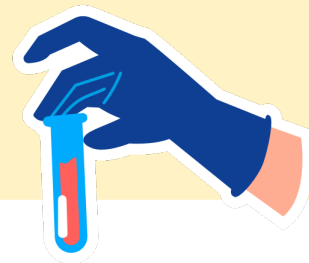
SITES		NUMÉROS
Vannes	CeGIDD - Urgences 02.97.01.47.90	02.97.01.99.55
Lorient	CHBS - Urgences 02.97.06.90.90	02.97.06.74.38 - Maladie infectieuse
Rennes	Centre Hospitalier, service maladies infectieuses (urgences en dehors des heures ouvrables) 02.99.28.95.64	02.99.28.43.21 (accueil)
Nantes	CHU Hôtel Dieu - CeGIDD (AE sexuel) 02.40.08.31.19	02.40.08.31.12 - Maladie infectieuse
Redon	Service des urgences	02.99.71.71.96
Pontivy	Urgences	02.97.79.00.35

En l'absence de réponse du service référent, contacter le service d'urgence le plus proche :

- Ploermel : appeler le médecin traitant ou le 15 (pour évaluation) et réorientation urgence si TPE
- Belle-Ile : regarder le médecin de garde affilié au SAU (Service d'Accueil des Urgences)

3

PRÉLÈVEMENTS À RÉALISER EN URGENCE



Prélèvement du patient source en urgence (*de préférence dans les 2h*) avec son consentement + **avis médical en urgence** auprès du médecin référent.



Vérifier le statut sérologique de la victime avec son consentement.

4

DANS LES 24 - 48 HEURES



Déclaration en accident du travail à l'employeur (transmission à la CPAM).



Un suivi biologique par bilan sanguin est mis en place dans les semaines et mois à venir.



Informer le Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI) de l'accident.



Dans tous les cas, analyser les circonstances de l'accident avec le Médecin du Travail, afin d'éviter qu'il ne se reproduise.